

VB/vh - Div n° 5484 05

Paris, le 10 mai 2021

# PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120

## ALERTE N° 40 CONCERNANT ALD

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

മാരു

ALD

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE: 19 mai 2021

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE l'AFG

RESOLUTION 20 : Attribution d'actions gratuites

#### **Analyse**

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 0,4 % du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

#### Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 : 2-3 paragraphe 2-3-4

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans).

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.

#### RESOLUTION 23 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

#### Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, y compris au fil de l'eau, à hauteur de 9,9% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

# Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 : 1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

## ■ RESOLUTION 24 : Option de sur allocation (green-shoe)

### **Analyse**

La résolution 24 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment à la résolution 23 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

### Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 : 1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

## **GOUVERNANCE**

## 1. Composition du conseil d'ALD

Le conseil d'administration d'ALD comportera, à l'issue de l'assemblée générale 40% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
V	Tim Albertsen	Directeur Général	Non libre d'intérêts	N/A	М	58	DK	Nouveau	2025	1	0			
V	Diony Lebot	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	58	FR	1	2023	1	1			
	Karine Destre- Bohn	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	50	FR	10	2023	0	1	М		
☑	Delphine Garcin- Meunier	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	44	FR	1	2025	0	1			
V	Benoit Grisoni	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N/A	М	47	FR	Nouveau	2025	0	1			
Ø	Didier Hauguel	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	М	61	FR	12	2025	0	2			
	Anik Chaumartin		Libre d'intérêts	100%	F	59	FR	1	2024	0	1	М		
Ø	Xavier Durand		Libre d'intérêts	100%	М	57	FR	4	2025	1	1	Р		
	Patricia Lacoste		Libre d'intérêts	100%	F	59	FR	4	2023	0	1		Р	Р
	Christophe Périllat		Libre d'intérêts	100%	М	55	FR	4	2024	1	1		М	М

# 2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Actionnariat salarié inférieur à 0,5% du capital

മാരു

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET